



**Procès-verbal de la séance du Conseil communal  
du mardi 29 octobre 2019 – 20h15 – foyer de la cantine**

---

**Présidence** : Madame Christelle DEBONNEVILLE

**Personnes excusées** : Mme Aude DUPUIS, ainsi que M. Thomas BAERISWYL, Jean-Jacques CLERC, Daniel EGLI, Cyril MESSIEUX, Jean-Marie RENAUD. Mme Sylvie JUDAS, Syndique, est également excusée.

**Personne absente** : M. Stéphane PICHON

\* \* \*

Mme la Présidente Christelle DEBONNEVILLE souhaite la bienvenue à Madame la vice-Syndique, à Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, au public présent et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

La parole est donnée aux scrutateurs pour l'appel.

Avec **43** membres présents, le quorum (fixé à **26** membres) est atteint. Le Conseil communal peut valablement délibérer.

Avant d'entamer l'ordre du jour, la Présidente adresse ses plus sincères condoléances à la famille de feu Madame Valérie MAYOR, patrouilleuse scolaire et employée de la cantine scolaire, décédée le 5 septembre à l'âge de 47 ans.

La Présidente ouvre la séance et demande si une remarque ou une proposition de modification de l'ordre du jour est demandée. Tel n'étant pas le cas, ce dernier se présente donc comme suit :

1. Adoption du **procès-verbal** du 4 septembre 2019
2. **Communications** du bureau
3. Préavis N° 04-2019 : **Arrêté d'imposition pour l'année 2020**, rapport de la commission des finances
4. Préavis N° 05-2019 : **Budget 2020**
5. **Informations** de la Municipalité
6. **Divers et propositions individuelles**

### 1. Adoption du **procès-verbal** du 4 septembre 2019

La lecture intégrale du PV n'étant pas souhaitée, la Présidente demande si des remarques ou observations entendent être formulées.

Aucune remarque n'est formulée. Le PV est accepté à l'unanimité. La Présidente remercie son rédacteur.



## 2. Communications du bureau

### Informations:

- Le 14 septembre a eu lieu l'événement **Clean Up Day**, action de collecte de déchets dans le village qui a réuni plus de 35 citoyens. Un remerciement aux organisateurs pour cette initiative.
- **Gigusto** s'est déroulé les 28 et 29 septembre et a rencontré un vif succès. Il sera reconduit en 2020 pour le plaisir de nos papilles. Nos félicitations aux organisateurs pour cette 1<sup>ère</sup>.
- La soirée du **tir du conseil** s'est déroulée le 2 octobre dernier. Les gagnants sont :  
Pour le tir: Mme Anne-Laurence Berger avec 73 et M. Jean-Marie Renaud avec 97. M. Vincent Frutiger a fait un 100 durant cette série. Bravo à tous !  
Pour la pétanque: les plus précis furent Mme Mary Croisier et M. Alain Bussard.  
Quant à la question de savoir quel âge cumulé à notre conseil, c'est M. Sébastien Debonneville qui s'en est rapproché le plus avec 2'426 ans. La réponse exacte était 2'430.
- La journée du 20 octobre fut consacrée au dépouillement des **élections fédérales**. Merci à tous les conseillers présents ainsi que pour leur précieuse collaboration tout au long de cette journée.

### Dates importantes:

- vendredi 1<sup>er</sup> et samedi 2 novembre : le **TAG** présentera une rétrospective de 20 ans de spectacle. Représentation à 15h et à 20h à la grande salle.
- vendredi 8 novembre : la **bibliothèque** organise la **nuît du conte** à 19h30 à la salle des sociétés.
- samedi 9 novembre : la **fanfare de Gimel** organise la 27<sup>ème</sup> finale vaudoise des solistes et petits ensembles dans plusieurs bâtiments communaux. Information et lien sur le site de la fanfare de Gimel.
- dimanche 10 novembre : 2<sup>ème</sup> tour de l'élection au **Conseil des Etats**.
- samedi 16 novembre : **soirée de soutien** en faveur du **FC Gimel/Bière** avec repas et spectacle musico-théâtral à 18h à la grande salle.
- jeudi 28 novembre : l'**ADIG** organise la **décoration du sapin de Noël** à 17h sur la place de l'Union.
- vendredi 29 et samedi 30 : soirées annuelles de la **Gym** à la grande salle.
- samedi 30 novembre : **concert à l'église** à 20h : orgue, hautbois et violoncelle suivi, le dimanche 1<sup>er</sup> décembre du feu de l'Avent au sapin à Siméon.

## 3. Préavis N° 04-2019 : Arrêté d'imposition pour l'année 2020

La Présidente passe la parole à la commission des finances (ci-après CoFin). M. Edgar DIEPERINK, rapporteur, donne lecture du rapport.

Lecture faite de celui-ci, la Présidente passe la parole à l'assemblée.

Mme Doris CHRISTEN : fait remarquer que notre Conseil a déjà approuvé l'année dernière une hausse de 3 points de l'impôt communal et de rappeler que toute modification ultérieure devait dépendre de l'évolution des rentrées fiscales en lien avec l'arrivée des nouveaux habitants du quartier du Closez à l'Orbannaz ainsi que des effets liés à la RIE3. Les comptes 2018, quant à eux, ont bouclé sur un excédent de 233'008,73 fr.

L'intéressée rappelle le contexte du postulat LOHRI. La reprise par l'Etat du financement de l'aide et des soins à domicile (AVASAD) avec, pour conséquence, la hausse de 1,5 points de l'impôt cantonal. En résumé, les impôts cantonaux vont augmenter et les communes sont censées diminuer les leurs, afin que les contribuables ne paient pas



## Conseil communal de Gimel

d'avantage d'impôts. La Municipalité nous propose un statu quo. En réalité, c'est une deuxième augmentation d'impôts qui nous est proposée. La diminution des charges pour la Commune représente pourtant plus de 200'000 fr.

La décision de ne pas reporter la bascule d'impôt entre l'Etat et les communes n'est pas expliquée dans le préavis municipal.

M. Florian MAGNIN : soutient les propos de Mme la conseillère CHRISTEN et insiste, à son tour, sur le fait que nous assistons à une seconde hausse d'impôt consécutive dont les effets de la première ne sont pas encore ressentis à ce jour (nos taxations 2019 intervenant en 2020 seulement). Une telle situation justifierait la prise de mesures concrètes par notre Exécutif, afin d'atteindre l'équilibre budgétaire nécessaire à la pérennisation de nos finances communales.

L'intéressé estime qu'une seconde hausse d'impôt, par essence impopulaire, doit être accompagnée d'une réflexion de fond portant tant, i) sur la priorisation des investissements ; ii) sur le dimensionnement ou redimensionnement du parc immobilier communal et son affectation iii) sur l'analyse systématique des charges de fonctionnement et des mesures d'économies ou de rationalisations possibles et iv) sur la recherche de gains d'efficacité (sans porter atteinte à la qualité des prestations offertes à la population ou encore aux conditions de travail du personnel communal).

Lors du débat intervenu l'année dernière, notre Municipalité avait émis le souhait légitime de conserver une certaine attractivité fiscale. Notre taux d'imposition se situe toutefois (chiffres 2018), à 10 points de plus que la moyenne du district. Il convient, dès lors, de ne jouer sur le mécanisme des taux qu'avec une infinie parcimonie. Le soutien au présent préavis doit ainsi s'accompagner de l'assurance que le budget 2020 (pour l'heure annoncé déficitaire) atteindra l'équilibre.

M. Philippe REZZONICO : entend les propos des deux intervenants qui précèdent. Il convient aussi de se positionner du point de vue de la Municipalité qui dispose d'une marge de manœuvre réduite sur une part importante du budget communal. Le maintien du taux d'imposition n'est, pour l'heure, limité qu'à cette seule année et sera réévalué. Certaines mesures fiscales destinées aux personnes physiques verront le revenu imposable de celles-ci diminuer et par-là, le montant de l'impôt aussi. Une autre raison qui pousse également l'Exécutif à maintenir le taux d'imposition est la fin de la contribution annuelle de l'ASSAGIE pour le collège Marais I d'un montant de 229'600 fr. (représentant l'équivalent de 3 points d'impôt).

En conclusion, il convient de se montrer prudent en raison du manque de prévisibilité. Le budget 2020 est relativement équilibré en dépit d'un déficit dont la raison sera expliquée lors de la prochaine séance du Conseil communal. S'agissant de la comparaison des taux d'imposition communaux, en dépit de la moyenne basse du district, il faut également comparer la moyenne des communes du pied du jura dont Gimel n'est pas si mal placée. Une fois le résultat 2019 connu, de même que la future péréquation intercommunale, la Municipalité n'est pas opposée à une réduction du taux d'imposition si les conditions sont favorables.

M. Pierre-Yves CORREVON : insiste sur l'incertitude générale liée aux finances communales dont la CoFin se fait également l'écho. Il faut comprendre que la précarité des finances actuelles n'est pas le fait des décisions de notre Exécutif d'aujourd'hui, mais la résultante de décisions antérieures visant à ne pas procéder aux amortissements financiers du collège Marais I avec les conséquences que nous mesurons aujourd'hui. Dans le cadre du préavis portant sur le budget 2020, la CoFin s'emploiera à rendre un rapport circonstancié sur la base des éléments portés à sa connaissance. De façon plus générale, la question de l'autonomie communale est un vrai débat.

M. Jean-François JACOT : souhaite une clarification sur ce que couvre exactement la somme de 229'600 fr. citée par M. REZZONICO et quel impact dans la durée.



## Conseil communal de Gimel

M. Philippe REZZONICO : explique que la somme précitée équivaut à un "loyer" acquitté par l'ASSAGIE pour l'utilisation du bâtiment. La somme vise à couvrir l'amortissement et les intérêts et porte sur une période de 30 ans (1989-2019). Ces sommes furent bien encaissées par la Commune durant ce laps de temps mais non directement affectées à l'amortissement financier du bâtiment. Cela veut dire que la dette ne fut pas remboursée et subsiste à ce jour à hauteur de 3,3 millions. L'amortissement comptable, en revanche, a bien été réalisé réduisant ainsi la valeur du collège Marais I à l'actif du bilan. A noter encore que la Commune amortit annuellement un montant d'environ 750'000 fr. de sa dette globale.

Mme Carole BOURGEOIS : demande ce qu'il est advenu des montants qui devaient normalement servir à l'amortissement financier du Collège Marais I.

M. Philippe REZZONICO : ne peut préjuger des décisions prises par ses prédécesseurs. Sans doute la volonté de l'époque était de ne pas faire supporter une hausse d'impôt lors de la réalisation de ces investissements. Situation face à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui.

M. Alain BUSSARD : revient sur les incertitudes liées à la péréquation et la RIE3. A une échelle plus locale, la question du collège du Martinet et de l'Hôtel de l'Union demeure ouverte de mêmes que les dépenses à venir pour la réfection des routes voire l'assainissement de la STEP. Serait-il possible d'obtenir la vue d'ensemble de toutes ces incertitudes et le chiffrage de celles-ci.

M. Pierre-Yves CORREVON : rappelle tout l'intérêt du plan d'investissement qui fait office de fil rouge et prend note de la remarque de M. BUSSARD.

M. Florian MAGNIN : salue la volonté affichée par notre Exécutif d'entrevoir la possibilité de baisser le taux d'imposition si la situation financière et budgétaire le permet. L'intéressé ne soutient pas nécessairement une baisse du taux d'impôt pour 2020 (à l'instar de ce que nous avons pu voir dans d'autres communes), mais trouverait nécessaire, en contrepartie de cette double hausse successive, que le budget 2020 soit à l'équilibre. S'agissant des incertitudes liées à la RIE3, il faut aussi rappeler que notre Commune n'est exposée que de façon limitée aux effets directs de la réforme (la proportion de l'impôt sur les sociétés à Gimel étant relativement faible en comparaison de celui des personnes physiques) de sorte que l'incertitude porte davantage sur les effets péréquatifs de celle-ci.

M. Philippe REZZONICO : au niveau du budget 2020, l'équilibre a été trouvé. Seul un élément particulier est la cause du résultat déficitaire qui sera expliqué au travers du rapport de la CoFin.

Mme Sophie CROISIER : remercie les conseillers Doris CHRISTEN et Florian MAGNIN pour leurs interventions intéressantes et instructives.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne à nouveau lecture des conclusions du préavis 04-2019 et fait passer l'objet au vote. Par **33 OUI, 2 NON et 7 ABSTENTION**, le préavis est accepté.

M. Philippe REZZONICO remercie le Conseil pour la confiance accordée à la Municipalité. Les diverses remarques formulées ce soir ont été entendues et seront intégrées à nos réflexions.



#### 4. Préavis N° 05-2019 : Budget 2020

La Présidente passe la parole à M. Philippe REZZONICO qui donne lecture du préavis 05-2019 [dont seules les conclusions sont restituées ci-après].

*Le Conseil communal de Gimel*

- Vu le préavis No 05-2019 de la Municipalité
- Oûi le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

*DECIDE*

1. D'adopter le budget 2020 tel que présenté qui boucle avec un déficit de Fr. 283'221.-.

La Présidente invite le Président de la CoFin à passer chercher l'enveloppe du préavis municipal.

#### 5. Informations de la Municipalité

M. Philippe REYMOND:

Nous sommes à présent à l'étape 3 du **chantier de la Grand Rue** qui sera marquée demain par la pose d'un enrobé sur le segment "Eglise – Café de la poste". Le chantier se poursuit désormais en direction du carrefour de l'Hôtel de l'Union pour une durée d'un mois. L'ultime étape dépendra toutefois des conditions météorologiques. S'agissant des fouilles réalisées devant l'Eglise, la section archéologie cantonale établira prochainement un rapport à ce propos. La datation des ossements remonte à la période du Moyen-âge.

S'agissant de l'acquisition du **nouveau véhicule** en remplacement de l'Unimog existant (cf. préavis 01-2019), celui-ci sera livré le 5 novembre prochain et muni des accessoires convenus.

M. Philippe REZZONICO:

**L'Hôtel de l'Union** fermera ses portes le 31 octobre. Le repas du Conseil sera, dès lors, servi dans la grande salle au moyen d'arbres à fondue.

**Le concert du nouvel-an** aura lieu à la grande salle de même que la traditionnelle choucroute. Le Café de la poste est mandaté en qualité de traiteur à cette occasion.

Mme Anne-Laurence BERGER:

Un nouvel employé communal a été engagé en qualité d'agent d'exploitation. Il s'agit de **M. Corentin SCHÄR** qui remplace M. MARTINEZ qui n'a pas donné suite à ses trois mois d'essai.

Les travaux extérieurs de la **salle de gym** sont à présent terminés. Doivent encore être réalisés, les travaux de la salle de rythmique qui interviendront durant les vacances scolaires de Noël.

Une désaffectation du **cimetière** est prévue pour le printemps 2020. Les familles concernées sont informées.



## 6. Divers et propositions individuelles

M. Julien WOLF : tient à remercier toutes les personnes qui se sont investies dans le cadre de l'événement **Gigusto** et d'affirmer que c'est avec enthousiasme qu'il sera renouvelé l'an prochain.

M. Jean-François JACOT : revient sur l'annonce de la fermeture de **l'Hôtel de l'Union**. Qu'advient-il désormais ?

M. Philippe REZZONICO : une réflexion plus large doit intervenir dans le cadre de l'affectation du site. Les normes de sécurité doivent également être revues, de sorte qu'une réouverture immédiate est d'ores et déjà écartée.

M. Vincent FRUTIGER : informe que la **rénovation des installations de tir** est achevée, l'occasion pour l'intéressé de remercier, au nom de la société de tir, la Municipalité et le Conseil communal d'avoir permis cette remise à niveau nécessaire au bon déroulement de ses activités.

M. Jean-François JACOT : relate des problèmes de **trafic à la rue du Moulinet** avec plusieurs accrochages de véhicules. Une borne en serait notamment la cause et de s'interroger si elle ne pourrait pas être mise davantage en évidence.

M. Philippe REYMOND : rappelle qu'à l'exception des bus et des bordiers directs, la circulation n'est pas à double flux et d'insister sur la nécessité pour chaque automobiliste de se conformer aux règles de circulation.

M. Pierre-Yves CORREYON : relève que les poteaux d'évitement sont régulièrement endommagés, puis, réparés de sorte qu'il serait intéressant d'envisager une solution plus pérenne.

M. Jean-Marie PACHE : relève que beaucoup d'usagers empruntent le **chemin des Ânes** depuis les travaux de la Grand Rue. Les accotements sont endommagés et le goudron s'affaisse par endroit. Cet axe de trafic devrait être limité aux bordiers et véhicules agricoles.

M. Jean-Claude MAGNIN : signale que deux **réverbères situés en bas du chemin Planet** sont endommagés, probablement heurtés par des véhicules.

M. Alain BUSSARD : demande si la **STEP** est suffisamment dimensionnée maintenant que le nouveau quartier du Closez à l'Orbannaz est sous le point d'être achevé. De même qu'en est-il du traitement des boues sèches ?

M. Philippe REZZONICO : répond que notre STEP peut tout à fait répondre à l'augmentation des volumes induits par la construction du nouveau quartier. Celle-ci est maintenue en l'état dans l'attente de la réalisation d'un projet de "super STEP", dans les environs d'Allaman, qui devrait réunir à terme 30 communes. Les boues sèches sont apportées à Bière.

M. Jean-François JACOT : propose qu'à l'occasion d'une prochaine séance du Conseil, une visite des **archives communales** soit organisée une heure avant. L'intéressé prendra contact avec la Présidente du Conseil afin d'organiser ladite visite.

M. Jean-Claude LANDRY : exprime sa gratitude dans le cadre des **fouilles archéologiques** menées sur la place de l'Eglise à la faveur des travaux de la Grand Rue. Loin d'être le fruit de quelques ossements épars, ce sont bien les traces d'un cimetière qui furent mises à jour dont la datation remontrait au 16<sup>e</sup> ou 17<sup>e</sup> siècle. Cet événement, à la fois intrigant et exceptionnel, mériterait des recherches afin de déterminer qui étaient ces personnes et si la descendance de celles-ci est encore présente dans notre village. Ces travaux de recherches pourraient être confiés à des étudiants dans le cadre d'un travail académique, par exemple.

M. Pasquale CIABURRI : appuie une telle proposition, mais s'inquiète des conséquences que cela pourrait engendrer sur l'avancement des travaux.

M. Philippe REYMOND : précise que le lieu en question n'est pas répertorié sur la cartographie des sites



## Conseil communal de Gimel

archéologiques d'importance. Ceci a pour effet que la Commune ne doit pas prendre à sa charge les frais liés à l'intervention du service cantonal. L'autorisation a depuis été donnée à la Commune de refermer les fouilles permettant la poursuite des travaux. Au-delà de l'intérêt légitime soulevé par l'intervention de M. LANDRY, il n'est pas prévu de mener d'autres investigations étant toutefois rappelé qu'un rapport doit encore être adressé à notre Commune sur ce sujet.

Mme Sophie CROISIER : demande quelles suites furent données à la **lettre adressée par les commerçants** à la Municipalité.

M. Philippe REZZONICO : répond qu'une rencontre fut organisée au début du mois de juillet entre les parties. Des mesures furent prises sans qu'elles ne permettent toutefois de satisfaire l'ensemble des demandes.

M. Pasquale CIABURRI: propose de renouveler le traditionnel **don des jetons de présence** en faveur d'une association de la région plutôt que du Téléthon.

Mme la Présidente Christelle DEBONNVILLE prend bonne note de cette demande qui sera étudiée lors de la prochaine rencontre du bureau.

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le **vendredi 6 décembre** suivie d'une fondue offerte par la Municipalité.

La Présidente remercie les employés communaux pour la préparation de la salle.

Après le contre-appel, la Présidente lève la séance, il est 21h15.

La Présidente

Le Secrétaire

Christelle Debonneville

Florian Magnin